

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 19 NOV. 1987

N° 3959 / 15.08.01

URGENT

Mensieur le Ministre des Transports
et des Communications
KIGALI

OBJET: Utilisation du Stade
Régional de Nyamirambo
le 19/11/1987.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n° 12.00.
13/4716 du 13/11/1987 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de vous
informer que l'autorisation sollicitée vous est gracieusement accordée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col DEM.



Reçu le 10
N° - 105-08-02

Objet : publication
du Code Régional
de Meurthe et
Moselle le
19/11/1987 -

Réponse à la question
de François et Cie
Cie

Re

Relativement à
la lettre N° 12.08. 13/47-16 du 19/10/87
relative à l'objet repas en orange,
j'aimerais vous informer
que l'admission volontaire vous
est généralement accordée -

Le Répondeur

REPUBLICHE RWANDAISE



A traiter par D65 U

Date entrée : 17/11/87

N° Classement : 8904/5-08

Kigali, le 13/11/87

Nº 12.00.13/4716

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES
COMMUNICATIONS

Cabinet du Ministre

B.P. 720 KIGALI

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

KIGALI -

Réf N° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de mettre à la disposition du Ministère des Transports et des Communications le Stade Régional de Nyamirambo pour une réunion de sensibilisation aux principes fondamentaux de la Centrale Syndicale des Travailleurs du Rwanda prévue dans l'après-midi du 19/11/1987.

Je compte sur votre habituelle collaboration.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS
ET DES COMMUNICATIONS

NTAGERURA André.-

Seigneur!